

**ANNEXE**  
**Relative à la fixation du tarif des droits de chancellerie**

Désignation des actes	Tarif (en dinars)
<b>I. Actes de l'état civil :</b>	
1- Expédition d'actes de l'état civil :	
- Extrait de naissance	4
- Extrait de décès	4
- Acte de mariage	4
- Certificat de vie	4
2- Légalisation des actes relatifs à l'état civil ou de leur traduction : par acte	4
3- Traduction des actes relatifs à l'état civil : par acte	4
4- Livret de famille	10
<b>II. Pièces administratives</b>	
1- Extraction ou renouvellement du passeport :	le droit de timbre prévu par la législation en vigueur
2- Visa de passeport :	
a) Visa de transit d'une validité de 7 jours au maximum	50
b) Visa d'entrée et de séjour pour une durée allant de 1 jour à 3 mois	200
c) Régularisation de situation	20 pour chaque période de 1 à 7 jours
3- Carte d'immatriculation consulaire	10
4- Certificat d'origine de marchandises : délivrance par certificat ou visa	50
5- Certificat de notoriété : par certificat	
- pour les tunisiens	10
- pour les étrangers	20
6- Certificat de destination ou de dépôt de marchandises : par certificat	50
7- Légalisation de signature : pour chaque opération effectuée et dans la limite de 3 copies du même document au maximum	5
8- Certification de conformité des copies à l'original : pour chaque opération effectuée et dans la limite de 3 copies du même document au maximum	
- si le bénéficiaire du service est tunisien	5
- si le bénéficiaire du service est étranger	10

Désignation des actes	Tarif (en dinars)	
9- Carte d'identité pour voyageur de commerce : par pièce	50	
10- Pour les autres pièces à caractère administratif : par pièce	30	
<b>III. Documents de navigation maritime :</b>		
1- Procès-verbal ou certificat délivré en cas d'avaries de marchandises : par pièce		
- pour les tunisiens	30	
- pour les étrangers	50	
2- Visa des livres de bord et rôle d'équipage		
- pour les tunisiens	20	
- pour les étrangers	30	
3- Permis de navigation	Droits prévus par la législation en vigueur	
4- Déclaration d'identité des gens de mer		
5- Certificat international de sécurité ou autres attestations similaires		
6- Procès-verbal de visite de sécurité		
<b>IV. Documents divers :</b>		
1- Dépôt d'acte authentique ou sous seing privé : par acte		
- pour les tunisiens	20	
- pour les étrangers	30	
2- Recouvrement des créances	5% du montant recouvré avec un minimum de 100 dinars	
3- Attestation de transport de corps et de cendres : par attestation	Gratuit	
4- Certificat de coutume : par certificat	20	
5- Vérification de traduction certifiée sincère : par pièce		
- si le bénéficiaire du service est tunisien	10	
- si le bénéficiaire du service est étranger	20	
6- Certificat de nationalité	10	
7- Autres documents non mentionnés dans ce tableau : par pièce	20	